

DÉPARTEMENT DE TARN-ET-GARONNE

**EXTRAIT du PROCÈS-VERBAL
des DÉLIBÉRATIONS**

1ère RÉUNION DU CONSEIL DÉPARTEMENTAL DE 2021

Séance du 24 mars 2021

CD20210324_15
id. 5506

Le 24 mars 2021, les membres du Conseil départemental légalement convoqués se sont réunis à l'Hôtel du Département (82 Montauban), sous la présidence de M. Christian ASTRUC, Président du Conseil départemental.

*Nombre de membres du Conseil départemental : 30
Quorum : 10.*

Sont présents :

M. ALBUGUES, M. ASTRUC, Mme BAULU, M. BAYLET, M. BEQ, Mme BERLY, M. BERTELLI, M. BESIERS, Mme BOURDONCLE, Mme CABOS, Mme COLOMBIE, Mme DEBIAIS, M. DEPRINCE, M. DESCAZEUX, Mme FERRERO, M. GONZALEZ, M. HEBRARD, M. HENRYOT, Mme JALAISE, Mme LE CORRE, Mme MAURIEGE, Mme MORVAN, Mme NEGRE, Mme RIOLS, M. ROGER, Mme SARDEING-RODRIGUEZ, Mme TURELLA-BAYOL, M. VIGUIE, M. WEILL

Sont représenté(s) :

M. MARDEGAN (pouvoir à M. ASTRUC)

Le quorum légal est atteint, en application de l'article 6 de la loi n° 2020-1379 du 14 novembre 2020 modifiée par la loi n° 2021-160 du 15 février 2021 prorogeant l'état d'urgence sanitaire, l'Assemblée départementale a délibéré.

DÉLIBÉRATION

**ASSOCIATION POUR LA GESTION QUANTITATIVE
DE LA RESSOURCE EN EAU DES BASSINS GARONNE,
ARIÈGE, NESTE - RIVIÈRES DE GASCOGNE ET ESTUAIRE
STATUTS**

Les collectivités sont des acteurs majeurs pour atteindre les différents objectifs définis sur le bassin Adour-Garonne dans le domaine de l'eau, que ce soit sur les aspects qualitatifs, quantitatifs ou bien environnementaux, dans le cadre réglementaire européen et national.

Les Départements sont particulièrement investis sur la mobilisation de la ressource en eau.

Afin de faire face aux enjeux et aux défis (notamment en lien avec l'évolution du climat), qui se posent sur le grand territoire « Garonne-Ariège-Neste-Rivières de Gascogne », il est nécessaire d'organiser, à cette échelle, une gestion concertée de l'eau au sein d'un outil de gouvernance à créer.

Une étude de préfiguration pour une gouvernance à l'échelle du bassin « Garonne-Ariège-Rivières de Gascogne » avait d'ailleurs été réalisée entre juillet 2017 et juin 2018, portée par un groupement de commandes, auquel le Département avait adhéré.

Elle avait permis de poser les bases d'un dialogue et d'une réflexion entre les collectivités concernées. Les Départements d'Occitanie avaient souhaité, au moins dans un premier temps, s'orienter vers une structure légère de type groupement d'intérêt public pour gérer uniquement la gestion quantitative, alors que l'Aquitaine aurait préféré un syndicat à l'échelle du grand bassin avec des missions élargies.

Dans le prolongement de cette réflexion et suite d'une part, à des échanges récents entre les 7 Départements concernés, à savoir : l'Ariège, le Gers, la Gironde, la Haute-Garonne, les Hautes-Pyrénées, le Lot-et-Garonne, le Tarn-et-Garonne et les 2 Régions Nouvelle Aquitaine et Occitanie, et d'autre part, à la réunion organisée par le Préfet de Région le 28 septembre 2020, il a été convenu de créer une association « pour la gestion quantitative de la ressource en eau des bassins Garonne, Ariège, Neste-Rivières de Gascogne et estuaire ».

Cette association sera composée des 7 Départements, des 2 Régions, du comité de bassin Adour-Garonne, de l'agence de l'eau Adour Garonne, et aussi des 2 métropoles : Bordeaux et Toulouse.

Elle aura pour objet d'améliorer la gouvernance à l'échelle du grand bassin en proposant une réponse globale et solidaire face au réchauffement climatique, une coordination des lâchers d'eau, une cohérence inter-bassins.

Elle aura aussi pour vocation de mener des stratégies de négociation collective des volumes de soutien des étiages notamment avec les hydro-électriciens, en coordination avec l'État et l'agence de l'eau Adour Garonne et de porter une communication auprès du grand public sur les enjeux liés à la ressource en eau.

Cette structure devra permettre, enfin, d'établir les bases d'une confiance mutuelle entre les Départements de l'amont et de l'aval, et de faire émerger des consensus nécessaires.

La durée de cette association est prévue pour 2 ans à l'issue desquels une évaluation collective sera assurée par ses membres, afin de déterminer les conditions de son éventuelle reconduction ou de son évolution.

Le Département de la Haute-Garonne se propose d'en assurer l'animation et la gestion. Il n'est pas prévu de cotisation annuelle des membres.

Compte tenu de l'intérêt stratégique que revêt la ressource en eau dans le Département de Tarn-et-Garonne, la nécessité de répondre aux enjeux et aux défis posés, par une gouvernance à l'échelle du grand bassin, il est proposé d'adhérer à l'association dont les statuts sont présentés en annexe.

*
* *

Vu le rapport de Monsieur le Président,

Vu l'avis de la commission environnement,

Après en avoir délibéré,

LE CONSEIL DÉPARTEMENTAL

- Approuve, selon les modalités susvisées, l'adhésion à l'association pour la gestion quantitative de la ressource en eau des bassins Garonne, Ariège, Neste-rivières de Gascogne et estuaire et à cet effet, les statuts correspondants ;

- Autorise Monsieur le Président à signer, au nom et pour le compte du Département les statuts relatifs à cette association (loi 1er juillet 1901) tels que ci-annexés.

Adopté à l'unanimité.

Le Président ,

Christian ASTRUC